



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique régionale

Rectorat
Inspection pédagogique régionale

Créteil, le 23 novembre 2020

Affaire suivie par :
Mission Valeurs de la République
Saïd Yacoub
Référént Laïcité
Marie-Laure De Bue
Référente Mémoire et Citoyenneté
Tél : 01 57 02 68 42
Mél : missionvaleursrepublique@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil
à
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second
degré
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'école
(Pour attribution)

S/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de
la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne

Objet : 9 décembre 2020 - Journée nationale de la laïcité - Préconisations relatives à la transmission et à la mise en œuvre des valeurs de la République et du principe de laïcité en établissements

Une des missions premières de l'École est de transmettre aux élèves l'ensemble des valeurs républicaines à travers ses enseignements, la vie scolaire et l'ensemble des actions éducatives qu'elle porte. Comme le précise l'article premier du Code de l'Éducation : "Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. "

Le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation de juillet 2013 le pose par ailleurs comme une compétence commune : tous les professeurs et les personnels d'éducation doivent être en capacité de faire partager les valeurs de la République et d'expliquer le principe de laïcité.

Enfin, notre projet académique 2020-2024, y revient dans le troisième axe, priorité 1 - Former des citoyens éclairés et solidaires partageant les valeurs de la République - où il est rappelé que « L'éducation aux valeurs de la République trouve sa place dans toutes les disciplines, la mise en œuvre des programmes, la vie de la classe, les projets d'école et d'établissement, les projets interdisciplinaires, les actions de la vie collégienne et lycéenne. »

Lors de l'hommage à Monsieur Samuel Paty, l'École a pu réaffirmer le sens premier de sa mission mais ce temps d'hommage ne saurait être compris comme une fin. Répondre à cette mission essentielle de l'École de transmettre aux élèves les valeurs républicaines à travers ses enseignements, la vie scolaire et les actions éducatives qu'elle porte, doit s'inscrire au quotidien dans les pratiques, dans le temps long des apprentissages et engager l'ensemble des acteurs de l'École.

Il convient donc d'initier une stratégie globale dans la durée afin de mettre en œuvre une pédagogie des valeurs et de la laïcité qui articule à la fois le volet pédagogique et le volet éducatif, le temps de la classe et le hors la classe, le temps de la vie scolaire et le temps des enseignements. Ce cadre partagé permettra de mettre en système les différentes initiatives qui existent déjà au sein de notre académie.

La journée nationale de la laïcité, le 9 décembre 2020, doit en être un moment clef.

L'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 est inscrit au programme des actions éducatives et donne lieu, chaque année, à des projets instructifs, ambitieux, originaux, qui font vivre la laïcité au sein des établissements et des écoles. La page Eduscol <https://eduscol.education.fr/1622/journee-de-la-laicite-l-ecole-de-la-republique> recense et valorise les principales actions autour de la laïcité.

Comprendre la laïcité et connaître la loi de 1905

Laïcité et République

La laïcité est une dimension essentielle de la République en ce qu'elle garantit la liberté, l'égalité et la fraternité. Elle est le produit d'une longue histoire.

La loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'État en est un moment fondateur. Elle garantit la liberté de conscience et protège la liberté de croire ou de ne pas croire. L'Etat permet le libre exercice des cultes mais ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. Il en résulte la neutralité de l'État, le respect de toutes les croyances et l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction de religion.

Principe émancipateur, la laïcité établit le socle du vivre ensemble autour des grandes valeurs républicaines : la **liberté** de conscience qui permet à chaque citoyen de choisir sa vie spirituelle ou religieuse et la liberté de culte ; **l'égalité** qui garantit les mêmes droits à tous les citoyens quel que soit leur option spirituelle ou religieuse ; la neutralité du pouvoir politique qui s'abstient de toute ingérence dans le domaine spirituel ou religieux.

La laïcité, est aussi le socle de la **fraternité républicaine**. Parce qu'elle reconnaît et respecte les différences culturelles, spirituelles, religieuses, elle a aussi pour mission de créer les conditions permettant à tous de vivre ensemble, dans le respect réciproque et dans l'attachement commun à un certain nombre de valeurs.

La laïcité n'est donc pas un principe d'interdiction mais au contraire de liberté : l'État est neutre sur la question religieuse de manière à permettre à chacun d'exercer sa religion ou de ne croire en aucune religion.

La laïcité ne fait pas la promotion de l'athéisme mais garantit au contraire la liberté religieuse : « La République assure la liberté de conscience. »

La laïcité, la liberté de religion et la liberté d'expression sont liées : la laïcité, en garantissant le traitement à égalité des différentes religions, protège tous les croyants qui peuvent ainsi exprimer librement leurs croyances. Elle est donc un instrument de lutte contre les discriminations liées aux croyances ou aux non croyances.

Laïcité et École

La laïcité est le principe fondateur de l'École républicaine à partir des lois Ferry et Goblet à la fin XIXe siècle. La loi de 1882 rend l'école publique laïque (laïcisation des programmes ; suppression de l'instruction religieuse et mise en place de l'instruction morale et civique) ; elle est complétée par la loi de 1886 qui établit la laïcité du personnel enseignant.

La loi de 2004 complète ce dispositif législatif. La liberté de conscience des élèves, pour la plupart mineurs, est protégée de toute forme de pression, d'emprise idéologique ou de prosélytisme. Elle encadre « le port de signes ou de tenues manifestant un appartenance religieuse ».

La laïcité à l'école n'interdit pas les croyances mais le prosélytisme, ce qui est très différent.

L'école est bien le lieu du débat démocratique. C'est un espace spécifique qui accueille des enfants et des adolescents auxquels elle doit donner les outils intellectuels leur permettant, quelques soient leurs origines, leurs convictions ou celles de leurs parents, de devenir des citoyens éclairés, apprenant à partager, au-delà de toutes leurs différences, les valeurs de la République. La laïcité à l'école donne ainsi des garanties aux élèves et à leurs parents.

Le **devoir d'impartialité des professeurs et des personnels d'éducation** garantit la liberté de conscience de chaque élève. Ils agissent dans le respect des institutions républicaines, de ses règles, de ses valeurs. Dignité, impartialité, probité caractérisent leur devoir d'exemplarité, en conformité avec les valeurs de la République et de la démocratie. Ainsi, ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Si ce cadre impose de la part des personnels de l'Éducation nationale une évidente obligation de neutralité, celle-ci ne doit pas conduire à une réticence, voire une abstention, dans l'affirmation des valeurs transmises.

Pédagogie de la laïcité et des valeurs de la République

Mobiliser les élèves par des démarches pédagogiques actives

La mise en œuvre de démarches pédagogiques actives et concrètes est essentielle. Pour s'approprier le sens des valeurs et du principe de laïcité, l'élève doit être pleinement acteur de ses apprentissages afin qu'il construise ses savoirs (connaissances, savoir-faire et savoir-être) à travers des questionnements et des situations de recherche et d'engagement.

Une pédagogie des valeurs et de la laïcité ne doit pas reposer sur un enseignement théorique et moralisateur dans lequel les élèves ne sont que les récepteurs de leçons. Au contraire, une pédagogie des valeurs et de la laïcité est un enseignement qui accorde le fond et la forme, où **les élèves sont acteurs**, initiés à la prise de décisions et de responsabilités, où leur parole est écoutée, où l'institution leur montre qu'ils sont dignes de confiance. **Les valeurs de la République et le principe de laïcité se vivent et s'éprouvent.**

Faire vivre les valeurs de la République et le principe de laïcité renvoie également à **l'éthique professionnelle de l'enseignant**. Les valeurs sont au cœur de chaque séance d'apprentissage, elles sont engagées dans tous les gestes professionnels, elles se manifestent dans les actes, les démarches et la posture enseignante, elles se partagent. Elles ne s'apprennent pas par le discours, elles se construisent, s'expérimentent et trouvent leur sens dans l'action et l'interaction. La bienveillance et la rigueur sont au fondement de toute démarche d'enseignement.

L'élève est aussi partie prenante et s'engage dans un processus éducatif qui l'inscrit dans des pratiques sociales de coopération et de participation, des pratiques langagières de discussion et de débat, des pratiques réflexives de questionnement. Elles construisent sa personnalité et sa citoyenneté. Elles stimulent son sentiment d'appartenance par l'apprentissage des règles de vie nécessaires pour vivre ensemble.

Les actions proposées aux élèves le 9 décembre peuvent s'inscrire à **plusieurs échelles** (celle de la classe, d'un niveau de classe, d'un établissement, d'un réseau), **dans plusieurs temporalités** (un moment d'une séance, une séance, une journée, une première étape d'un projet plus long). Ces actions peuvent être portées par **plusieurs acteurs de l'école** et non uniquement par les professeurs. Les conseillers principaux d'éducation et la vie scolaire, les personnels de l'administration ou les différents agents peuvent être partie prenante.

Selon l'âge des élèves, **un vaste panel de démarches pédagogiques motivantes et attractives est à envisager** : un débat réglé, mouvant ou argumenté, une discussion à visée philosophique, un dilemme moral, un échange avec un grand témoin, un jeu de rôles, de la pratique théâtrale, la conception d'une exposition ou d'un outil pédagogique pour les autres classes de l'école ou de l'établissement, une démarche artistique et créative qui relève de l'écriture, de la musique, du chant, de la danse, du projet vidéo, des arts plastiques, etc.

La **Charte de la laïcité** est un vecteur privilégié pour faire connaître, comprendre et partager le principe de laïcité, qu'elle soit étudiée dans le cadre des enseignements, de l'heure de vie de classe ou encore qu'elle soit mise en valeur dans le cadre d'actions éducatives. Elle peut donc constituer le document ressource pour penser la journée du 9 décembre.

En effet, la Charte a été élaborée avec l'intention d'en permettre la pédagogie. Elle énonce dans un langage simple les significations du principe de laïcité, des règles qui en découlent et de leur bien-fondé tout en clarifiant, pour la compréhension de tous, les garanties que ce principe apporte à l'exercice de la liberté, au respect de l'égalité, à la poursuite de l'intérêt général et à la fraternité.

Les cinq premiers articles rappellent les principes fondamentaux de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale et le fondement solide que la laïcité offre à l'épanouissement de ces valeurs. Les dix articles suivants expliquent ce que doit être la laïcité de l'École, qui assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée. La neutralité des personnels et la laïcité des enseignements y sont rappelées, de même que les règles de vie, respectueuses de la laïcité, dans les différents espaces des établissements scolaires publics. En complément du texte de la Charte, des documents offrent des pistes d'approfondissement précises et développées pour faciliter sa lecture et son étude. Ces documents constituent des ressources qui permettent d'accompagner sa mise en œuvre par les personnels. Ils sont téléchargeables sur le site Éduscol et se composent notamment d'un commentaire du préambule et de chacun des quinze articles de la Charte.

L'idée n'est pas d'en faire un passage obligé mais que le travail mené avec les élèves lors de la journée nationale de la laïcité fasse sens pour eux en le valorisant et en l'inscrivant dans la durée. La recherche de l'originalité ou de l'ampleur de l'action menée n'est pas une condition nécessaire.

Vous trouverez ci-dessous un schéma pour donner **de la cohérence et du sens** à tous les projets et actions menés dans vos écoles et établissements. Tous les acteurs de l'École sont impliqués pour mener et réussir une politique éducative volontariste contribuant à la formation de citoyens éclairés et solidaires partageant les valeurs de la République.



MOBILISER

Mobiliser l'ensemble des disciplines
Mobiliser l'Enseignement moral et civique
Mobiliser la vie scolaire
Mobiliser l'Éducation aux médias et à l'information
Mobiliser les instances existantes : CVC, CVL, CESC, etc.

METTRE EN OEUVRE

Mettre en œuvre des démarches de pédagogie active
Mettre en œuvre des dynamiques de projet

DEVELOPPER

Développer les partenariats (ville, département, associations etc.)
Développer l'implication des parents et la co-éducation
Développer la participation des élèves à l'échelle de la classe, à l'échelle de l'établissement (éco-délégués, médiations par les pairs, parlement des enfants etc.)

DEPLOYER

Définir un parcours citoyen dans le projet d'école ou d'établissement
Coordonner et mettre en synergie les projets et actions de ce parcours
Expliciter ce parcours aux élèves en rendant visible ses objectifs et ses étapes
Conserver dans chaque école et établissement la trace du parcours citoyen

SE FORMER

Comprendre la laïcité pour être en capacité de l'expliquer
Adopter une posture d'impartialité et d'éthique professionnelle
S'approprier les ressources nationales,
Proposer des aides négociées de territoire
Suivre des parcours en auto-formation sur M@gistère

Ressources pour la mise en œuvre de cette journée

Pages dédiées sur le site Éduscol proposant de nombreuses ressources :

- VADEMECUM « La laïcité à l'école », version mise à jour en octobre 2020 : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Valeurs_republicaines/06/8/202010-Vademecum-Laicite-WEB_1338068.pdf
- Ressources nationales pour l'hommage du 2 novembre : <https://eduscol.education.fr/cid154946/2-novembre-hommage-m-samuel-paty-unite-autour-des-valeurs-de-la-republique.html>
- Faire vivre la laïcité à l'école : <https://eduscol.education.fr/cid46673/la-laicite-a-l-ecole-outils-et-ressources.html>
- La liberté d'expression, un droit fondamental : <https://eduscol.education.fr/cid154212/la-liberte-d-expression.html>
- Le débat réglé ou argumenté : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/01/1/ress_emc_debat_464011.pdf

Ressources académiques :

- Livret de ressources pour l'hommage à Samuel Paty : http://cache.media.education.gouv.fr/file/11_-_Novembre/22/5/Livret_de_ressources_academique_pour_l_hommage_a_Samuel_Paty_et_le_suivi_de_s_temps_pedagogiques_1345225.pdf
- Contacter l'équipe académique Valeurs de la République pour qu'elle vous accompagne dans la construction de votre projet : missionvaleursrepublique@ac-creteil.fr

Se former :

- À partir de parcours disponibles sur M@gistère, notamment celui sur la laïcité. Un parcours en auto-formation de 2 heures qui permet d'acquérir ou d'actualiser les connaissances requises sur le sens et les enjeux de la laïcité.
- À partir du dossier *La laïcité en questions* en ligne sur le site de la BnF (Bibliothèque nationale de France) à l'adresse suivante : <http://classes.bnf.fr/laicite/> Le dossier comprend les planches de l'exposition de 2015, des pistes pédagogiques (la laïcité, ennemie des religions ? / limiter la liberté d'expression ? / peut-on rire de tout ?) ainsi que les grands textes de référence.
- En faisant une demande d'ANT sur la laïcité en équipe, en établissement, en réseau, en district auprès de la DAFOR, avec l'aide du Correspondant Local en Ingénierie de Formation.

Après le 9 décembre, inscrire le travail autour des valeurs de la République et du principe de laïcité dans la durée

"L'éducation aux valeurs de la République trouve sa place dans toutes les disciplines, la mise en œuvre des programmes, la vie de la classe, les projets d'école et d'établissement, les projets interdisciplinaires, les actions de la vie collégienne et lycéenne. Le parcours citoyen permet de déployer, dès le premier degré et jusqu'au lycée, une ligne cohérente et explicite autour des valeurs d'égalité, de liberté, de fraternité, de laïcité et de lutte contre toutes les formes de discrimination énoncées dans l'article 225-1 du Code pénal." Projet académique 2020-2024

Inscrire les apprentissages dans le temps et dans la continuité sur l'ensemble de la scolarité pour acquérir **une véritable formation aux valeurs de la République et à la laïcité** doit se garder de la surcharge médiatique et émotionnelle ; elle a **besoin de distance et de sérénité**.

Transmettre les valeurs de la République et du principe de laïcité dans la durée est donc une mission partagée entre tous les acteurs éducatifs. Les faire vivre au quotidien, c'est instaurer plus de confiance entre les élèves et les adultes, facteur de progrès et de réussite pour les élèves, et de bien-être pour tous.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT